

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 609 Vœu relatif à l'extension des horaires des parcs et jardins de la Ville de Paris.
Rattaché à la délibération 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que “les impacts positifs médicaux et psychosociaux de l'accès à la nature en ville” ont été démontrés par de multiples chercheur.e.s à travers le monde, (ex. article de Sandrine Manusset dans la revue Développement Durable et Territoires de Décembre 2012) ;

Considérant qu'à titre d'exemple, l'Institut américain de santé environnementale et de médecine préventive a prouvé dans une étude de 2010 que des individus profitant d'espaces naturels ont des niveaux de pression artérielle et de cortisol (hormone du stress) bien inférieurs à des individus qui ne peuvent profiter d'espaces de nature ;

Considérant que le “droit à la nature” est un principe constitutionnel dans certains pays (ex. allemansrätten en Suède) ;

Considérant que le droit au repos est fondamental et qu'il ne concerne pas uniquement la question salariale mais peut-être également entendu comme “l'état de quiétude où l'on ne ressent ni trouble, ni agitation” (Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) ;

Considérant que le silence est essentiel à la vie et la bonne croissance des espèces faunistiques comme les oiseaux durant leur période de nidification (cf. Étude de R.T. Buxton, sur la pollution sonore dans les espaces protégés, Revue *Science*, 2017), et que de nombreuses associations comme l'Association Objectifs BiodiversitéS ont alerté sur l'impact négatif des pollutions sonores engendrées par les activités humaines et notamment en ville ;

Considérant qu'avec une densité supérieure à 20 000 habitants au km², Paris est une des villes les plus denses d'Europe et des plus denses du monde et que les espaces verts permettent aux habitant.e.s de respirer à tout moment de la journée ;

Considérant que d'après une étude IPSOS de 2008, deux Français.es sur trois considèrent les dépenses des collectivités en matière de parcs et de jardins comme insuffisantes ; ce qui témoigne de leur attachement à ce bien commun ;

Considérant qu'un "bien commun" est plus ou moins explicitement pris en compte ou défendu par le droit coutumier et/ou certains dispositifs réglementaires classiques et ne doit pas être un lieu assujéti aux intérêts particuliers ;

Considérant que le Plan Climat Air Énergie voté à l'unanimité en Conseil de Paris témoigne de l'engagement fort de Paris pour faire une "ville résiliente qui veille à la qualité de son cadre de vie" en mettant la "biodiversité au service des Parisien.ne.s", qui se "pense comme un écosystème" et qui "aligne ambitions et moyens" ;

Considérant qu'il existe 490 parcs et jardins à Paris et qu'ils ont tous des usages, des publics, des histoires et des patrimoines naturels singuliers ;

Considérant que les élu.e.s d'arrondissement sont les élu.e.s qui connaissent le mieux les particularités de leurs espaces verts cités ci-avant ;

Considérant qu'il est essentiel de consulter les riverain.e.s et les usage.e.rs des parcs et jardins afin d'étendre au mieux les horaires de ces infrastructures à leurs usages désirés ;

Considérant que la pédagogie et la meilleure connaissance / appréhension de son milieu permet des comportements plus vertueux et plus respectueux et est un moyen essentiel de lutter contre les incivilités et les dégradations ;

Considérant que le dérèglement climatique entraîne des chaleurs de plus en plus importantes durant les mois précédents et antécédents la période estivale ;

Considérant que les espaces verts sont des lieux de rafraîchissement, de calme et de quiétude pour tou.te.s les Parisien.ne.s et les touristes ;

Considérant que certains espaces verts et notamment les squares ferment à 18h30 et qu'une forte part des actifs et d'étudiants ne sont pas en capacité de se rendre à ces parcs du fait d'horaires de travail ou de cours denses ;

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Pascal Julien, Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'en ce qui concerne les horaires d'ouvertures des parcs et jardins que soit étudiée en lien avec les Maires d'arrondissement qui le souhaitent une éventuelle prolongation des horaires d'ouverture en soirée des parcs, jardins et squares entre les périodes estivale et hivernale afin de sadapter au mieux aux demandes des usager.e.s,
- Que cette étude prenne en compte le respect des espèces faunistiques et floristiques de ces parcs,
- Qu'en fonction des résultats de cette étude, les moyens nécessaires à cette éventuelle prolongation soient quantifiés et puissent être mis à disposition, le cas échéant.